



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION RÉGIONALE
ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

MATT – VIE ASSOCIATIVE

Affaire suivie par :

dominique.becot@drjscs.gouv.fr

02.40.12.85.99

charles.amelineau@drjscs.gouv.fr

02.40.12.87.13

Nantes, 01 12 2016

Le directeur régional

à

**Mesdames et Messieurs les présidents
des associations**

***copie aux membres de la commission consultative
du FDVA et référents DDCS(PP)***

Objet : FDVA 2017

Madame, Monsieur,

Par décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011, il a été créé un **fonds de développement de la vie associative (FDVA)** destiné à contribuer au développement des associations, notamment par l'attribution de concours financiers, pour les formations, au profit des bénévoles élus ou responsables d'activités.

Dans les Pays de la Loire, le partenariat construit avec le Conseil Régional et le Mouvement associatif des Pays de la Loire au sein de la commission régionale consultative qui s'est réunie le 10 octobre 2016, a débouché sur une mise en œuvre de l'appel à initiatives FDVA 2017.

Les modalités du dossier régional tiennent compte des orientations nationales, des travaux de la commission régionale consultative et des suites données aux dernières rencontres régionales du FDVA.

L'année 2017 s'inscrit, comme en 2016, dans une démarche de complémentarité avec les appels à projet "politique de la ville". En conséquence toute association développant des actions ayant trait à la formation des bénévoles dans le cadre de ces appels à projet seront orientées vers le FDVA 2017.

Pour cela, la commission du 10 octobre 2016 a pris la décision de modifier le calendrier de la campagne 2017. Les associations pourront donc faire leur demande dès le :

le 01 décembre 2016.

DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

MAN – 9, rue René Viviani – CS 46 205 – 44262 NANTES cedex 2

Téléphone : 02 40 12 80 00 – Télécopieur : 02 40 12 87 00

Adresse mel : drjscs44@drjscs.gouv.fr –

Site Internet : www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr

Chaque opérateur désireux de déposer une demande de subvention au titre du FDVA 2017 **devra utiliser e-subvention**. D'ores et déjà, je vous informe qu'une présentation publique de l'appel à initiatives est prévue le 12 janvier 2017 à la DRDJSCS.

D'autre part, vous avez la possibilité de prendre contact avec les référents de la vie associative pour répondre à vos interrogations et vous aider dans votre démarche. Vous trouverez les références dans la note régionale d'orientations du 10 octobre 2016. Les modalités de l'appel à initiatives sont détaillées dans les documents mis à votre disposition sur le site de la DRDJSCS :

- En premier lieu : la note régionale d'orientations du FDVA 2017 en date du 10 octobre 2016
- En second lieu les fiches et annexes qui vous seront nécessaires.

LA DATE LIMITE DE DEPÔT : Mardi 31 Janvier 2017 à 12H00

Comme en 2016 et dans l'hypothèse où vous auriez bénéficié d'un soutien financier du FDVA 2016, il a été décidé de refuser tout nouveau dossier FDVA 2017, auquel ne serait pas joint (sauf s'il(s) a (ont) déjà fait l'objet d'une transmission) le(s) dossier(s) bilan de(s) action(s) de l'année 2016. Il est donc impératif de respecter cette décision qui, dans le cas contraire, entraînerait l'irrecevabilité du dossier 2017. Les dossiers bilans seront intégrés aux dossiers de demande de subvention 2017 via e-subvention et transmis à l'adresse mail suivante : drjscs44-FDVA@drjscs.gouv.fr.

Toutefois compte tenu du nouveau calendrier de l'appel à initiatives 2017, certaines actions 2016 ne pourraient avoir lieu avant la date de dépôt des demandes de subvention FDVA 2017. A titre exceptionnel et en raison de la période transitoire, des aménagements pourraient être acceptés. Les décisions seront prises au cas par cas.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation.
Le directeur régional adjoint
de la direction régionale
de la Jeunesse et des Sports et de la
Cohésion Sociale.



François LACO